

1925-2025-2125 : l'évolution de la retraite et de la prévoyance en Suisse

Lors de l'Assemblée générale de l'APEGE du 27 mars 2025, M. Matthieu Leimgruber, professeur à l'Université de Zürich, a présenté une conférence sur l'évolution de la retraite et de la prévoyance en Suisse, de 1925 à nos jours. En voici un bref résumé.

Fondation de l'institution (1890-1947)

En 1925, deux votes cruciaux ont eu lieu : le premier, visant à établir une Assurance Vieillesse et Survivants (AVS), a été rejeté, tandis que le second, instaurant une base constitutionnelle pour l'AVS, a été accepté. L'AVS a été officiellement fondée en 1947, soit 22 ans après son inscription dans la Constitution, elle est entrée en vigueur en 1948.

Développement des prestations (1947-Fin du 20ème siècle)

Cette période a été marquée par des questionnements sur le développement des prestations et l'émergence de la politique des trois piliers. La retraite est devenue un « âge de la vie » distinct, avec des votations fréquentes pour réformer le système. Les réformes ont été influencées par le contexte socio-économique et la démocratie directe suisse. L'image des personnes âgées a aussi évolué, passant de celle d'une personne « vieille et malade » à celle de « dynamique et contribuant à la cohésion sociale ».

Débats politiques

Les arguments varient selon l'échiquier politique : la droite craint par exemple que les exigences syndicales pour des rentes plus élevées ne fassent craquer le système de l'AVS, alors que la gauche considère que le sauvetage des grandes banques est bien plus dangereux pour les finances publiques.

Situation actuelle (2024) et perspectives futures

Récemment, plusieurs votations marquantes ont eu lieu, comme l'acceptation de la 13ème rente, le refus de l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans et le refus de la réforme de la LPP (avec entre autres pour argument « payer plus et toucher moins »). La problématique des retraites continuera ainsi d'occuper la société tout au long du 21ème siècle, mais le contexte socio-économique changeant rend les projections à long terme difficiles.

Réponses du professeur M. Leimgruber à certaines questions posées par le public

Une fusion des 1^{er} et 2^{ème} piliers est-elle possible ? : une fusion est possible mais pas prévisible actuellement. Ce qui est sûr c'est que les caisses de pension sont moins sûres que l'AVS.

Comment sont utilisés les fonds du 2^{ème} pilier ? : les fonds sont investis pour maximiser les rendements, changer de système est avant tout une question politique.

Est-il possible de sécuriser les fonds du 2^{ème} pilier ? : sécuriser ces fonds est difficile avec plus de 1500 caisses de pension en Suisse, chacune étant propriétaire de ses fonds.

Quel pays ferait actuellement référence pour un bon système d'assurances sociales ? : les Pays-Bas, qui ont peu de caisses de pension mais importantes et multisectorielles, pourraient servir de modèle. Pendant longtemps la Suisse était citée, pour sa capacité de financiarisation du système.

Comment réduire la différence de rentes LPP entre hommes et femmes ? : le système présente actuellement une différence de 30,8% entre les rentes des hommes et des femmes (chiffres 2022 de l'OFSTAT). Il ne faut pas oublier que « le système a été conçu par des hommes et pour des hommes », il ne prenait pas en compte les périodes d'éloignement des femmes du marché du travail, et cela a encore des répercussions importantes aujourd'hui. Introduire un bonus éducatif dans le 2ème pilier pourrait être une piste.

Comment financer la future 13ème rente : le professeur est en faveur d'une hausse des cotisations, actuellement basses en Suisse.

Conclusion

Le système, basé sur la prospérité du pays, est capable de faire face aux défis actuels, comme le vieillissement de la population. Initialement conçu pour une société à deux générations, celle-ci évolue cependant vers une société à trois, quatre, voire (bientôt) cinq générations. Plusieurs paradigmes sont en train de changer, et le système AVS-AI va encore évoluer avec le temps.

Jean-Marie MELLANA